



Aide au logement pour ascendant

Par **jore94700**, le **27/08/2008** à **10:31**

Bonjour, voici mon problème :

Ma mère touche une petite retraite et ne peut plus payer son loyer, son bailleur actuel lui propose un studio dans des quartiers "peu fréquentable", étant seule, je ne me résout pas à la voir là-bas.

Nous avons décidé de faire construire une maison pour lui louer à un loyer moindre, ce qui lui permettra de subvenir à ses besoins à côté dans une surface correcte.

Comme elle fait partie de notre famille elle ne peut toucher les APL par la CAF, ce que je trouve ridicule car elle aura un bail avec un loyer à donner.

Nous cherchons donc une solution pour qu'elle puisse obtenir une aide.

Si je monte une SCI, c'est donc la SCI qui deviendra bailleur : est-ce que ça peut lui permettre de toucher les APL vu que je serai une personne morale ?

Merci de votre réponse

Cordialement